

Réponses à la consultation publique du CSA sur le développement de la radio numérique terrestre

Ces réponses représentent l'avis partagé de NRJ Belgique SA et de Nostalgie SA.

Question A.1

Quels types de programmes souhaiteriez-vous entendre/diffuser en numérique? Musique, talk, classique, jazz, information, vie communautaire ... Cette question s'adresse tant au public qu'aux opérateurs potentiels.

En tant que groupe privé spécialiste de la radio musicale, nous souhaitons créer et diffuser des programmes qui enrichissent l'offre en Communauté française et qui sont viables économiquement.

Cela étant, l'opportunité numérique devra d'abord permettre aux acteurs existants en Communauté française d'améliorer de manière significative leur confort d'écoute et leur couverture et ainsi renforcer leur viabilité.

Ensuite, l'arrivée de nouvelles radios permettra d'enrichir l'offre en tenant néanmoins compte des possibilités techniques et économiques.

De nouveaux services full data comme l'ajout de métadonnées, l'EPG, le TPEG etc... paraissent par ailleurs indispensables à l'évolution du secteur.

Question A.2

Avez-vous un projet radiophonique à proposer pour la future plateforme numérique terrestre ? Merci d'en donner une brève description.

Pour le descriptif de nos projets, il nous semble trop tôt pour l'évoquer. Cela dépendra essentiellement du cahier de charges dans l'appel aux candidatures.

Par ailleurs, durant la période de simulcast au cours de laquelle les opérateurs historiques prennent en charge le coût de la double diffusion et celui de la promotion de la migration numérique, ceux-ci doivent bénéficier d'une priorité pour la création de nouvelles radios.

Question B.1

Quel type de couverture (communautaire ou provinciale) correspondrait le mieux à votre projet radiophonique? Veuillez indiquer les raisons de votre choix.

NRJ et Nostalgie souhaitent être présentes sur l'ensemble de la Communauté française à travers les couvertures provinciales. Voir question B.3 pour plus de détails.

Les autres nouveaux projets de NRJ et Nostalgie seraient diffusés dans le multiplex de couverture communautaire.

Enfin, il apparaît intéressant de conserver 10% de chacune des deux couches pour des services exclusivement data (EPG, TPEG et autres développements).

Question B.2

De manière générale, le cahier des charges pour les nouveaux services radiophoniques devrait-il être identique à celui d'un réseau provincial ou communautaire sur la FM, ou bien, s'agissant d'une nouvelle plateforme technologique, les obligations des nouveaux services devraient-elles être revues à la baisse ? Merci de développer votre réponse et de donner des suggestions s'il échet.

Le cahier des charges doit rester qualitatif. Les nouvelles radios doivent enrichir l'offre. Et non l'appauvrir. Elles devront tirer le secteur vers le haut. C'est la diversité de l'offre s'adressant spécifiquement aux auditeurs de la FWB qui pourra répondre à ses attentes, l'inciter à migrer vers le numérique et permettre une vraie politique radiophonique belge francophone.

Question B.3

De manière plus spécifique, selon quels critères un opérateur communautaire pourrait-il être autorisé à être diffusé sur un multiplexe provincial?

Pour des raisons liées à son historique, sa construction économique (décrochages publicitaires locaux ou régionaux), sa stratégie de proximité (décrochages culturels et d'informations), ses objectifs promotionnels (valorisation d'événements locaux) et sa capacité à générer de l'activité économique, sociale et culturelle.

Question B.4

S'il était possible de dégager des fréquences de petite puissance pour couvrir les grandes villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seriez-vous intéressé par une place sur un multiplexe urbain ?

Nous pourrions être intéressés. Mais nous ne pouvons répondre à cette question de manière définitive. La réponse dépendra du futur paysage radio numérique. Dans tous les cas, le déploiement de nouveaux multiplex doit être envisagé dans un cadre économique viable et ce cadre n'est pas extensible à l'infini.

Question B.5

Considérez-vous que les pouvoirs publics devraient intervenir dans la recherche d'un équilibre dans l'exploitation du marché publicitaire, par exemple entre différentes zones de chalandise (provinciales /communautaires) et le cas échéant, comment ?

Nous pensons que, en règle générale, la publicité sur la radio digitale doit être accessible à toutes les radios qui souhaitent se positionner sur le marché publicitaire. Cependant les règles en matière d'accès doivent être très strictes. Un découpage par catégorie de radios devra être dessiné par le législateur et créer des limites dans les zones de prospections.

Question C.1

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements pour le simulcast de votre service radiophonique ?

NRJ et Nostalgie sont en mesure d'assumer les coûts de diffusion numérique et les coûts liés au simulcast. Pour les coûts liés aux investissements, il ne nous apparaît pas intéressant ni judicieux de créer un nouveau mode d'utilisation de la radio qui va engendrer des coûts importants sans la prise en charge par les pouvoirs publics des investissements à long terme.

Question C.2

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements (soit 1800€ HTVA/kbps au lieu de 1000€ HTVA) pour un nouveau projet radiophonique (qui n'est pas diffusé sur la FM) ?

Idem que pour la réponse précédente. NRJ et Nostalgie sont en mesure d'assumer les coûts de diffusion numérique et les coûts liés au simulcast.

Pour les coûts liés aux investissements, il ne nous apparaît pas intéressant ni judicieux de créer un nouveau mode d'utilisation de la radio (qui va engendrer des coûts importants notamment pendant le simulcast) et de nouveaux projets sans la prise en charge par les pouvoirs publics des investissements à long terme.

Question C.3

Faudrait-il élargir l'aide à la diffusion aux autres radios indépendantes ? Quels seraient les critères et les mécanismes de soutien les plus équitables ?

Durant la période de simulcast, les radios associatives/universitaires et locales à vocation culturelle qui ont accès au marché publicitaire de manière limitée devraient pouvoir bénéficier d'une aide financière.

Question C.4

Avez-vous des suggestions à formuler au sujet de l'aide à la diffusion ?

Cette aide doit provenir des pouvoirs publics au niveau des coûts liés aux investissements du déploiement du DAB+, communautaire et provinciale. Le déploiement technique serait réalisé à partir du réseau DAB de la RTBF. Cela nous paraît un modèle économique logique.

Par ailleurs, dans l'hypothèse de la création d'une plateforme de promotion de la migration digitale, celle-ci devrait être aidée financièrement via l'attribution d'une partie du Fonds d'aide à la création radiophonique, sachant que la promotion sera déterminante dans le succès de la migration digitale.

Question D.1

Evaluation subjective de la qualité sonore des différents niveaux de compression2

A l'écoute des trois échantillons déposés sur le site du CSA, il est difficile de faire une différence entre les échantillons. Ces échantillons sont des programmes test en DAB+, diffusé au départ d'un programme destiné à la FM, avec un traitement audio destiné à la diffusion analogique. Les réglages des traitements audio à destination d'une diffusion numérique seront nécessairement différents.

Question D.2

*De quel **débit audio** aimeriez-vous idéalement disposer ?*

> Le cas échéant, pour le simulcast de votre service diffusé sur la FM ?

> Le cas échéant, pour un nouveau service exclusif à la plateforme numérique ?

Le bon débit semble se situer entre 32kbps et 96kbps pour l'audio et les datas (avec répartition entre audio et data au choix de l'éditeur du service). Par ailleurs, les groupes disposant de plusieurs radios devraient pouvoir gérer eux mêmes de manière dynamique dans le temps l'entière de la capacité octroyée à chacun d'entre eux.

Question D.3

*Estimez-vous qu'un **débit audio minimum** devrait être fixé ? Si oui, quel serait ce débit audio minimum ? **Deux débits** (Classic21 en 32kbps et en 56kbps) **en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be>**
*De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit.**

Oui. 32 kbps audio.

Question D.4

Envisagez-vous de produire des données associées ?

Oui. Les données associées sont incontournables dans la radio numérique.

Question D.4.1

Si oui, de quel type (texte, images, les deux) ?

Les données textuelles seront disponibles sur tous les récepteurs radios DAB/DAB+.
Les récepteurs disposant d'un écran permettant la diffusion d'images (slide shows) vont se développer.

Question D.4.2

Pour quel type de contenu (pochette de disque, météo, info-traffic, ...)?

Tout type. Le plus varié possible pour optimiser l'évolution. Dans les limites liées à la technologie.

Question D.5

De quel débit souhaitez-vous idéalement disposer pour diffuser vos données associées ?

Les éditeurs de services existants ou potentiels intéressés sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.B

L'expérience des autres pays indique que le débit des données associées n'est pas « normé » et varie de 0 kpbs à 112 kpbs.

A défaut de connaissance suffisante de l'avenir, il est important de laisser à chaque éditeur la liberté de gérer la capacité qui lui est attribuée

Question E.1

Etes-vous favorable à cette disposition ? Dans la négative, quelle alternative proposez-vous ?

Nous pensons qu'un calendrier d'extinction de la FM telle que nous la connaissons aujourd'hui est nécessaire pour favoriser une migration massive vers la radio digitale. Cependant, dans un second temps, une fois la migration de tous les acteurs économiques essentiels pour la réussite de l'opération effectuée, il nous apparaît utile d'envisager de sauvegarder la bande FM afin d'y abriter les radios locales n'ayant pas la volonté ou les moyens de se déployer en numérique.

Question E.2

Estimez-vous souhaitable de revoir les dispositions décrétales en matière d'autorisation pour adopter une approche plus cohérente avec la multiplication des plateformes de diffusion, ou à tout le moins une harmonisation des échéances des autorisations FM en fonction du calendrier de déploiement de la radio numérique par les autorités ?

Il nous semble important de préciser les dates de switch off FM afin que chacun entame le processus de passage à la migration numérique. Même si la FM perdure au-delà dans d'autres conditions et sous d'autres règles.

Cela étant, il faut garantir le succès de la migration.

A ce jour, aucune expérience RNT dans aucun pays n'a réussi à générer une audience suffisante permettant des retours sur investissements satisfaisants pour les éditeurs.

Le groupe NRJ/Nostalgie est très attentif aux résultats du DAB+ en Allemagne. C'est un test décisif. Si le DAB+ réussit son examen sur le plus important marché européen, alors nous nous engagerons fermement dans la voie du DAB+. Dans le cas contraire, il nous paraît hasardeux de nous lancer dans l'aventure.

Parmi les conditions du succès, il y a un pourcentage significatif d'auditeurs fidèles aux plateformes digitales (50% est un strict minimum), une meilleure couverture qu'en FM et l'harmonisation des échéances FM en fonction du calendrier de déploiement de la radio numérique.

Pour les dates, il nous semble prématuré de les fixer dès maintenant. Nous pensons ne pas avoir assez d'éléments aujourd'hui pour prendre une décision définitive.

Question E.3

Comment envisagez-vous votre avenir sur la FM au-delà des cinq prochaines années ? De manière générale, quel usage préconisez-vous pour la bande FM après basculement de la majorité des auditeurs vers les plateformes numériques ?

Notre avenir se situe en FM encore pour une petite dizaine d'années. Comme évoqué dans la réponse à la question E.1, il nous apparaît utile d'envisager de sauvegarder la bande FM afin d'y abriter les radios locales n'ayant pas la volonté ou les moyens de se déployer en numérique sachant qu'il faut absolument éviter toute confusion dans l'esprit du public qui pourrait provenir du maintien d'une offre significative en FM et retarder le succès du DAB+.

Marc Vossen
Directeur général
NRJ/Nostalgie
14 novembre 2011

